

■ Le gestionnaire : **Société LOG'**

■ Pour la résidence il a été mis en place un mandat de gestion locative destiné aux investisseurs, les libérant de la gestion au quotidien du bien acquis. Il comprend :

- Un contrat de gestion immobilière : encaissement des loyers, révision annuelle, régularisation des charges, aides à la déclaration de revenus fonciers...
- Un contrat d'assurances accordé par la compagnie AXA dont vous trouverez les conditions résumées ci-dessous

■ Les garanties **locatives** :

Garanties	Limite	Franchise
Loyers impayés	Durée illimitée maximum 80 000 € par sinistre	SANS
Frais de procédures	5000 € par sinistre	SANS
Détériorations immobilières	8000€ par sinistre et 200€ pour frais de constat d'huissier suite au départ du locataire sans état des lieux contradictoire	<u>Pour un bail conclu à compter du 10 Février 2008 inclus,</u> Un mois de loyer hors charges et taxes locatives, sur la base du loyer figurant au contrat de bail. <u>pour un bail conclu avant le 10 février 2008,</u> deux mois de loyer, hors charges et taxes locatives, sur la base du loyer figurant au contrat de bail.
Protection juridique	5000€ par sinistre	Seuil d'intervention mini 230€
Vacance locative	6 mois de loyer, charges et taxes à hauteur de 100% du loyer précédent avec un maximum de 4500€ par sinistre	1 mois de loyer, charges et taxes
Carence locative*	4 mois de loyer	SANS

Durée du mandat : 3 an renouvelable. Les honoraires de gestion : 7% HT sur toutes sommes encaissées. Les honoraires de négociation : 1 mois de loyer toutes charges comprises.

cf : le contrat de réservation, annexe 2, conditions particulières.